



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/12262  
22 décembre 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 22 DECEMBRE 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU  
BOTSWANA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité, par votre intermédiaire, les graves actes d'agression, dont le plus récent en date a eu lieu entre le 17 et le 19 décembre 1976, commis contre mon pays, le Botswana, par le régime illégal minoritaire blanc de la colonie britannique de Rhodésie du Sud.

Comme suite à ces actes d'agression, les tensions entre le Botswana et le régime illégal minoritaire blanc de la colonie de Rhodésie du Sud n'ont cessé de croître. Ces derniers mois et ces dernières semaines, et comme conséquence de l'intensification de la lutte courageuse que mène le peuple du Zimbabwe pour la libération de son pays, le régime illégal minoritaire blanc de la colonie de Rhodésie du Sud a multiplié ses actes de subversion contre le Botswana et ses assassinats, incendies et enlèvements, en prenant comme prétexte que le Botswana aidait et abritait des combattants de la liberté. Alors que l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, sont voués à l'application immédiate du principe du gouvernement par la majorité et à l'indépendance en Rhodésie du Sud, le régime illégal de Ian Smith continue, par l'agression armée, à harceler et à faire chanter le Gouvernement et le peuple du Botswana, au mépris total des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, pour qu'ils cessent de soutenir la lutte légitime du peuple du Zimbabwe. Ces actes constituent une grave violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de mon pays.

A cet égard, je tiens également à vous communiquer l'extrait ci-après de la déclaration qu'a faite l'honorable Q. K. J. Masire, vice-président du Botswana, devant le Parlement le 17 décembre 1976 :

"J'ai le triste devoir d'informer la Chambre de la dégradation de la situation sur nos frontières avec la Rhodésie. Depuis le 27 décembre 1966, 31 violations de notre souveraineté territoriale par des membres des forces rhodésiennes de sécurité ont été portées à notre attention. Il y en a manifestement eu bien d'autres qui n'ont pas été signalées au gouvernement. Sur ces 31 violations, 12 ont eu lieu cette année, et, de surcroît, elles ne cessent de s'aggraver. Elles ont notamment consisté en assassinats, en

incendies, en enlèvements et en destructions de logements à coups d'explosifs. Elles ne sont plus seulement dirigées contre les réfugiés de Rhodésie qui ont trouvé asile au Botswana : parmi les victimes récentes, on trouve des Tswanas.

Le gouvernement a toujours eu pour politique d'accorder asile aux véritables réfugiés politiques de pays voisins. Nous avons aussi toujours eu pour politique de ne pas permettre au Botswana d'être utilisé comme tremplin pour des attaques contre des Etats voisins. Il n'existe au Botswana aucune base d'où des combattants de la liberté lancent des attaques contre les pays voisins. Cependant, le régime de Smith est allé très loin dans ses tentatives de persuader la communauté internationale que le Botswana a autorisé l'établissement de telles bases.

Il est manifeste que le régime de Smith répand des mensonges aussi grossiers et aussi délibérés dans une vaine tentative de justifier ses assassinats, ses incendies et ses enlèvements contre des Tswanas au Botswana. Il est évident que cette bande de brigands brutaux et assassins qui se considèrent comme le Gouvernement de Rhodésie sont résolus à accroître la fréquence et l'ampleur de leurs attaques contre le Botswana dans le but de nous intimider au point de refuser refuge à leurs victimes. Tel ne sera pas le cas.

Il est vrai que quelques combattants de la liberté ont fui la Rhodésie pour le Botswana et se sont rendus à la police du Botswana. Il est vrai aussi que le Botswana a refusé de les restituer à la Rhodésie, comme celle-ci l'avait demandé. Le Botswana les a tous rapatriés dans d'autres pays amis.

Nous n'avons rien à cacher et j'invite ici même quiconque croit qu'il y a des bases de combattants de la liberté au Botswana à venir nous les montrer. Tous ceux qui voudront accepter cette invitation devront se mettre en rapport avec le Cabinet du Président à Gaborone.

Avec des ressources financières et humaines limitées, nous ne pouvons espérer détacher des forces de sécurité en nombre suffisant pour garantir la sécurité de notre frontière avec la Rhodésie, et S. Exc. le Président a donc décidé de faire appel au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour obtenir une assistance contre cette agression.

Je ne crois pas déplacé de faire appel aux dirigeants rhodésiens pour qu'ils abandonnent leurs ambitions personnelles et pour qu'ils s'efforcent sincèrement de trouver une solution pacifique à leur problème constitutionnel lorsque la Conférence de Genève se réunira à nouveau. Qu'il me soit également permis de dire à Smith et à ses partisans que ce sont eux qui sont à blâmer pour la situation en Rhodésie, et pas nous. Les efforts transparents qu'ils font pour trouver des boucs-émissaires au Botswana ne réussissent pas.

Nous considérons comme vital de contenir ce conflit et de ne pas le laisser s'étendre à toute l'Afrique australe. Nous ne devons pas permettre qu'une guerre raciale embrase la région. Il est clair que Smith veut entraîner ses voisins dans la guerre. C'est là une chose que nous ne devons pas permettre."

De l'avis de mon gouvernement, ces actes hostiles d'agression armée mettent en danger la sécurité du Botswana, et constituent en outre une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Compte tenu de ce qui précède, je demande, d'ordre de mon gouvernement, que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner cette grave situation.

Le représentant permanent du Botswana  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) T. D. MOGAMI